

N° 7724⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI

**modifiant la loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences
sur l'environnement et modifiant :**

- 1° la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature
et des ressources naturelles ;**
- 2° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;**
- 3° la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements
classés**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(14.5.2021)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 28 avril 2021 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**modifiant la loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences
sur l'environnement et modifiant :**

- 1° la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature
et des ressources naturelles ;**
- 2° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;**
- 3° la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements
classés**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 28 avril 2021 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 19 janvier 2019 et 2 avril 2021;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 13 votants, le 14 mai 2021.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Christophe SCHILTZ

